



PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée régulière du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 4 avril 2016, 20h00 au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer, Martin Sauvé, Jean-Denis Patenaude et MME les conseillères Linda Marleau et Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. Monsieur Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

Ouverture de l'assemblée à 20:00

ADOPTION DES MINUTES / 7 MARS 2016

8164-04-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée régulière du 7 mars 2016.

ADOPTION DES MINUTES / 22 MARS 2016

8165-04-2016 Il est résolu unanimement d'adopter le procès verbal de l'assemblée spéciale du 22 mars 2016.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8166-04-2016 Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

**Paul Pelletier** Se demande s'il y a de l'avancement relativement à la demande de la municipalité de se désaffilier de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Pour le moment, il y a un moratoire sur les demandes de désaffiliation au gouvernement provincial. Il est mentionné que Saint-Isidore fait le lien entre l'est et l'ouest de la CMM, sans quoi elle serait scindée en deux. La contribution annuelle de Saint-Isidore à la CMM est d'environ 57 000\$.

**Robert Trudeau** Une nouvelle réglementation interdit aux sentiers de motoneige de traverser les routes numérotées ayant un trafic de plus de 10 000 véhicules quotidiennement à d'autres endroits qu'à une intersection munie d'arrêts obligatoires aux quatre coins. Il est donc demandé à la municipalité d'avoir l'autorisation de pouvoir longer la piste cyclable située en bordure de la route 221 et de pouvoir traverser cette dernière à l'intersection du rang Saint-Régis sud (route 207).

La municipalité entrera en contact avec la MRC afin d'évaluer les possibilités et fera un suivi sur la question lors d'une assemblée du conseil subséquente.



**Pompiers de Saint-Isidore**

Quelques pompiers sont présents dans la salle pour porter à l'attention du conseil municipal quelques problématiques perçues depuis la fusion avec le service d'incendie de Châteauguay. Parmi celles-ci sont mentionnées le fait que le nombre de pompiers en service est passé de 24 à 14 à Saint-Isidore, les camions ne sont pas toujours à Saint-Isidore, le pick-up est depuis le début janvier utilisé par Châteauguay, ce qui limite le déplacement des troupes, l'absence de formation et de pratiques ainsi que le retrait de matériel de soins des camions.

Les préoccupations sont prises en note et la municipalité fera le suivi avec le chef du service d'incendie de Châteauguay.

Dans un autre ordre d'idées, les pompiers présents remercient le conseil municipal pour les travaux effectués à la caserne.

**Daniel Charon**

Y a-t-il du développement quant à la réglementation relative aux fosses sceptiques ?

On tente d'organiser une méthode de suivi des fosses sceptiques. Cette démarche se fait en lien avec la MRC afin que la nouvelle réglementation soit appliquée sur l'ensemble du territoire de la MRC simultanément.

RAPPORT FINANCIER / DÉPÔT RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

8167-04-2016

Il est résolu unanimement que les états financiers pour l'année 2015, tels que déposés par la firme de vérificateurs comptables Lefavre, Labrèche, Gagné SENCRL à l'assemblée du 4 avril 2016, soient adoptés et déposés aux archives municipales.

RÉGULARISATION DE RESOLUTIONS – PUIT BOYER 3

8168-04-2016

CONSIDERANT que le projet d'aménagement d'un nouvel ouvrage de captage des eaux souterraines et de la conduite d'amenée est maintenant terminé ;

CONSIDERANT la résolution 7895-04-2015 statuant que le coût des travaux est de 545 445.93 \$ et que le financement prévu au règlement # 320-2009 est de 370 000 \$ pour un déficit de 175 445.93 \$ ;

EN CONSEQUENCE, il est résolu unanimement de financer le montant de 175 445.93 \$ par le fonds de roulement et de prévoir le remboursement sur une période de 10 ans par une taxe de secteur à tous les usagers de l'aqueduc municipale et que le remboursement de la première année, correspondant à un montant de 17 544,59\$, soit fait par la municipalité à titre de quote-part pour les immeubles municipaux.

RÉGULARISATION DE RÉOLUTION – JEUX D'EAU

8169-04-2016

CONSIDERANT que le projet de construction des jeux d'eau est maintenant terminé pour une dépense de 236 775.76 \$ ;

CONSIDERANT la résolution # 7724-08-2014 ;

CONSIDERANT qu'une demande de financement a été produite dans le cadre de la TECQ ;



Il est résolu unanimement de préciser la source de financement pour les jeux d'eau, soit 149 000 \$ par le fonds de roulement remboursé par le premier versement de la TECQ, 87 040.00 \$ par le fonds de Parc et 735.50 \$ par le surplus libre.

#### RÉGULARISATION DE RÉOLUTION – TERRAINS CONATMINÉS

8170-04-2016 CONSIDERANT la nécessité de déclarer tous passifs pouvant affecter la situation financière de la municipalité dans le rapport financier annuel ;

Il est résolu unanimement de déclarer que la municipalité ne possède aucun passif rattaché à des terrains contaminés.

#### RÉGULARISATION DE RÉOLUTION – PARC ÉCOLE LANGEVIN

8171-04-2016 CONSIDERANT le projet d'embellissement de la cours d'école à l'école Langevin ;

CONSIDERANT que le Ministère de l'éducation, du loisir et du sport (MELS) prévoit financer un tiers du coût total estimé à 48 000 \$ ;

CONSIDERANT la résolution # 7424-05-2013

CONSIDERANT la résolution # 8061-11-2015 ;

CONSIDERANT que le solde, soit 32 000 \$ doit être financé par le milieu ;

Il est résolu unanimement que la Municipalité de St-Isidore est favorable à ce projet et s'engage à octroyer une aide financière de 12 000 \$ à même le surplus libre de 2015.

#### PIIA / 57 RUE PESANT / URB-2016-01

8172-04-2016 CONSIDERANT le projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale avec garage sur le lot 5 695 447 sur la rue Pesant ;

CONSIDERANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme donnée lors de la réunion du 24 mars 2016 ;

CONSIDERANT le dossier URB-2016-01 préparé par l'urbaniste ;

Il est résolu unanimement d'entériner le projet de construction d'une nouvelle maison unifamiliale avec garage sur le lot # 5 695 447, numéro civique 57, rue Pesant, à Saint-Isidore, tel que présenté au dossier URB-2016-01.

#### CHANGEMENT ADRESSE / 31 RUE LANGEVIN POUR 716 RUE PERRAS

8173-04-2016 CONSIDERANT la demande formulée par le propriétaire du 31 rue Langevin afin de modifier l'adresse qui lui a été octroyée initialement dans le permis de construction afin que celle-ci devienne le 716 rue Perras ;



CONSIDERANT la résolution # 8051-11-2015 ;

CONSIDERANT la résolution # 8061-12-2015 ;

CONSIDERANT la résolution # 8101-01-2016 ;

Il est résolu unanimement d'autoriser le changement d'adresse rattachée au lot # 2 867 855 afin que celle-ci soit dorénavant le 716 rue Perras.

#### RETOUR SUR DEMANDE D'APPUIS DES AGRICULTEURS / PISTE CYCLABLE

Des représentants de l'Union des Producteurs Agricoles rencontreront la MRC au cours des prochaines semaines à ce sujet. Les membres du conseil ont donc décidé d'attendre de voir le résultat de cette rencontre avant de donner leur avis sur la demande des agriculteurs formulée lors de la séance du 7 mars 2016.

#### DEMANDES CAMP D'ÉTÉ / NON-RÉSIDENTS

8174-04-2016 CONSIDERANT les deux demandes reçues de la part de parents de Saint-Urbain Premier demandant la permission de pouvoir réinscrire leurs enfants au camp d'été de Saint-Isidore en 2016 ;

CONSIDERANT la résolution 8151-03-2016 restreignant l'accès au camp d'été aux résidents de la municipalité uniquement ;

Il est résolu unanimement de répondre par écrit que le camp d'été de Saint-Isidore est dorénavant offert exclusivement aux résidents de la municipalité et que nous ne ferons pas d'exception.

#### SUBVENTION LYSANNE BOUCHARD

8175-04-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 35\$ par jours pour 4 jours de compétition, représentant un total de 140\$, à Madame Lysanne Bouchard à titre de subvention pour sa participation au Championnat Canadien de l'Est de Ringuette se déroulant du 14 au 17 avril à l'île du Prince-Édouard.

#### SUBVENTION ÉCOLE SAINT-ISIDORE/LANGEVIN

8176-04-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 300 \$ à l'école Saint-Isidore/Langevin à titre de subvention pour la confection de chandails d'équipe pour les compétitions inter-école ;

ATTENDU QUE le logo de la municipalité se retrouvera sur la manche droite des chandails d'équipe.

#### SUBVENTION CHANTAL LABELLE

8177-04-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement d'une somme de 300 \$ à Madame Chantal Labelle à titre de subvention pour la réalisation de son activité familiale au



profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants ayant lieu au Fin Palais le 30 avril 2016.

ATTENDU QUE le logo de la municipalité se retrouvera sur l'ensemble des communications relatives à l'évènement et qu'une bannière déroulante à l'image de la municipalité sera autorisée sur les lieux.

#### AVIS DE MOTION / PHASE 2 DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE CLERMONT

8178-04-2016 Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Charles Belleau qu'un règlement modifiant le règlement de zonage 340-2010, ayant pour objet :

1. D'agrandir la zone H-229, à même une partie de la zone H-218 ;
2. D'ajouter à titre d'usage autorisé, à l'intérieur de la zone H-229, les projets résidentiels intégrés (unifamilial jumelé).
3. De préciser les objectifs et les critères d'évaluation relativement à la réalisation d'un projet résidentiel intégré.

sera déposé pour adoption à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente.

#### ADOPTION RÈGLEMENT 388-2016 / LIMITE DE VITESSE

8179-04-2016 CONSIDERANT l'avis de motion du présent règlement ayant été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016.

Il est résolu unanimement d'adopter le règlement # 388-2016, règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore et abrogeant le règlement 381-2015, et que copie dudit règlement soit transmis au MTQ pour approbation.

#### SIGNATAIRE AUTORISÉ CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MONTÉRÉGIE

8180-04-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, à signer au nom de la Municipalité tous les documents relatifs aux comptes détenus à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

#### SIGNATAIRE PACTE RURAL / FDT

8181-04-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, à signer les protocoles d'entente à intervenir avec la MRC Roussillon en lien avec le pacte rural et le Fonds de développement des territoires.

#### VENTE POUR TAXES

8182-04-2016 CONSIDERANT que la journée pour la vente des immeubles pour non paiement de taxes est prévue pour le 14 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution # 8085-12-2015 concernant l'état soumis en regard des personnes endettées pour taxes ;



CONSIDÉRANT la résolution 8086-12-2015 concernant la transmission de cet état à la MRC en vue de la vente pour taxes prévue le 2<sup>e</sup> jeudi du mois d'avril ;

Il est résolu unanimement d'autoriser M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, à représenter la Municipalité de St-Isidore lors de la vente pour taxes et de l'autoriser à signer tous les documents s'y rattachant.

#### SOUSSIONS TEST D'EAU

8183-04-2016 CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour les analyses d'eau à réaliser aux puits #2 et #3 ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

AGAT Laboratoires :	3 620,00 \$
Environex :	5 760,00 \$

Il est résolu unanimement de retenir la soumission d' AGAT Laboratoires.

#### SOUSSIONS BALAYAGE DES RUES

8184-04-2016 CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le balayage des rues ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir :

Entretiens J.R. Villeneuve inc.	75\$/h
BALAYE-PRO inc.	75\$/h

CONSIDÉRANT que le temps nécessaire pour le nettoyage est estimé à 11h ;

CONSIDÉRANT que les années précédentes nous avons fait affaires avec Entretiens J.R. Villeneuve inc. et que nous étions satisfaits de leurs services ;

Il est résolu unanimement de retenir la soumission d'Entretiens J.R. Villeneuve inc.

#### SOUSSIONS SYSTÈME DE COMMUNICATION STATION PESANT

8185-04-2016 CONSIDÉRANT la soumission de « AESL INSTRUMENTATION INC. » pour l'installation d'un système de communication automatisé des alarmes à la station de pompage Pesant ;

Il est résolu unanimement d'accepter l'offre de service # 2016-8894r pour la fourniture et l'installation du système de communication d'alarmes.

Coût : 2 415,00 \$ + taxes



#### CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE / RENOUELEMENT D'ADHESION

8186-04-2016 Il est résolu unanimement de procéder au renouvellement d'adhésion de la Municipalité de Saint-Isidore à l'organisme « Carrefour action municipale et Famille » pour 2016-2017.

Coût : 74.00 \$ + taxes

#### AUTORISATION DE DÉPENSES / LAC-À-L'ÉPAULE / MR SYLVAIN PAYANT

8187-04-2016 CONSIDÉRANT la tenue d'un lac-à-l'épaule des maires de la MRC Roussillon, ayant lieu à Lac-Brome les 21 et 22 avril ;

Il est résolu unanimement d'autoriser les dépenses de représentation de Mr le maire Sylvain Payant, lors de cette rencontre.

#### AUTORISATION TOUR CIBC CHARLES BRUNO

8188-04-2016 Il est résolu unanimement d'autoriser le passage, dans la Municipalité de Saint-Isidore, des cyclistes inscrits au « Tour CIBC Charles Bruno », le 8 juillet 2016 selon le trajet fourni par le Comité organisateur.

#### VARIA

Aucun point n'est rajouté à l'item Varia.

#### COMPTES A PAYER

8189-04-2016 Il est résolu unanimement que les comptes du mois de mars 2016 annexés (compte à payer - procès verbal) au montant de 69 593,51 \$ soient payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie.

#### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

8190-04-2016 Il est résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de mars 2016 déjà payés au compte no. 72 de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie pour lesquels un certificat a été émis par le secrétaire-trésorier. Il s'agit des dépenses autorisées par la résolution no. 8107-01-2016 pour un montant de 79 664,88 \$.

Levée de l'assemblée

*Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au*



*sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.*

---

Sylvain Payant, maire

---

Sébastien Carignan-Cervera  
Directeur général et secrétaire trésorier